

LE 4 MARS 2019

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Magloire, tenue le lundi 4 mars 2019, à 19h00, à la salle municipale et à laquelle étaient présents :

Son honneur la mairesse : Marielle Lemieux

Mesdames et messieurs les conseillers:

Anne-Marie Beaudry	Jonathan Goupil
Liette St-Pierre	Steve Lapointe
Martine Rouillard	Régis Prévost

La séance est présidée par la mairesse, Mme Marielle Lemieux, et M^{me} Dany Robert, directrice générale, assure le secrétariat.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après la constatation du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte à 19h00.

01-03-19

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 février 2019
4. Suivi au procès-verbal du 4 février
 - Arrérages de taxes
 - Forages de puits exploratoires
5. Approbation des comptes à payer
6. **ADMINISTRATION :**
 - NOTE Remise du rapport budgétaire de février 2019
 - NOTE Rapport de la mairesse & des conseillers responsables de différents dossiers
 - INFO Ristourne MMQ
 - 6.1 Renouvellement/adhésion Passion FM
 - INFO Subventions Nouveaux Horizons
 - 6.2 Adoption du Rapport financier au 31 décembre 2018
 - 6.3 Préposé à la déchetterie municipale
 - 6.4 Adoption politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
 - 6.5 Annulation résolution station essence
 - 6.6 Appui pour projet Station essence
7. **VOIRIE :**
 - 7.1 Remplacement adjoint employé municipal
 - 7.2 Abat poussière
 - 7.3 Balayage des rues
 - 7.4 Demande de soumission pour l'entretien des chemins d'hiver
 - 7.5 Volet entretien du réseau local (ERL)
 - 7.6 Nivelage des Rangs
8. **RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT :**
 - 8.1 Inspection réservoirs d'eau potable
9. **SERVICE DE SÉCURITÉ D'INCENDIE :**
 - 9.1 Adoption rapport financier 2018 Régie des incendies du secteur Est des Etchemins
 - 9.2 Avis de motion et présentation règlement #333-19 sur la prévention des incendies

- 9.3 Adoption du plan de mise en œuvre pour l'année 3 (2018)
- 9.4 Représentant afin de siéger sur le comité intermunicipal de la sécurité civile

10. **COMITÉ ET LOISIRS**

- 10.1 Jardin entre Ciel & Terre - budget
- 10.2 Demande de Salle gratuite
- 10.3 Soumission projet Loisirs
- 10.4 Semaine de relâche

11. **CORRESPONDANCE :**

- 11.1 Lettre de remerciement
- 11.2 Lettre d'autorisation de Sogetel
- 11.3 Invitation Souper-conférence prestige 2019

12. **VARIA:**

- 13. Période de questions
- 14. Levée de l'assemblée.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE

02-03-19

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2019

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 4 février 2019 soit adopté en annulant la résolution # 13-02-19 (ACCEPTATION SOUMISSION NIVELAGE DES RANGS).

ADOPTÉE

SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Arrérages de taxes – Une propriété ira en vente pour non-paiement de taxes.

Forages de puits exploratoires – Les forages se font cette semaine.

03-03-19

APPROBATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'AUTORISER le paiement des factures inscrites au document remis par la directrice générale aux membres du Conseil, soit un total de 133 184.02\$ pour mars 2019, car les crédits nécessaires sont disponibles pour les acquitter.

ADOPTÉE

ADMINISTRATION :

NOTE Le rapport budgétaire avec comparatif annuel pour le mois de février est remis à chaque membre du conseil municipal.

NOTE **Rapport du maire & conseillers responsables de différents dossiers**
Mme Martine Rouillard nous fait un compte rendu des rencontres pour le 150^e.
Nous avons eu une belle participation à la soirée aux Loisirs le 22 février dernier.
Mme la mairesse nous fait un résumé des rencontres qu'elle a assistée dans le dernier mois.

INFO **Ristourne MMQ**
Nous avons reçu une ristourne de nos assurances au montant de 1 840\$ pour l'année 2018.

04-03-19 **RENOUVELLEMENT D'ADHÉSION AUX AMIS DU MOULIN**
CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de Saint-Magloire reconnaît que l'accès à la culture contribue au bien-être individuel et à la qualité de vie des collectivités;
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,
DE RENOUVELER l'adhésion de la Municipalité aux *Amis du moulin* (Moulin La Lorraine) au montant de 40 \$ pour l'année 2019.

ADOPTÉE

INFO **SUBVENTION NOUVEAUX HORIZONS**
Notre projet pour un gym à l'ancien bureau municipal a été accepté au montant de 25 000\$.

05-03-19 **PRÉSENTATION ET ADOPTION DU RAPPORT FINANCIER AU 31 DÉCEMBRE 2018**
CONSIDÉRANT QUE la directrice générale/secrétaire-trésorière doit transmettre au ministère des Affaires municipales le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier qui vient de se terminer, au plus tard le 15 mai de chaque année, conformément à l'article 176.2 du Code municipal;
EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;
QUE le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 soit accepté tel que présenté aux membres du conseil municipal par la vérificatrice de la firme *Raymond Chabot Grant Thornton*, M^{me} Karine Béland.

ÉTATS DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES AU 31 DÉCEMBRE 2018

Revenus : 1 738 441 \$
Dépenses : 1 455 586\$
Surplus de l'exercice après affectation : 210 685\$

ÉTATS DE SURPLUS
Solde au premier janvier 2018 : 439 078\$
Solde au 31 décembre 2018 : 617 248\$

ADOPTÉE

06-03-19

PRÉPOSÉ À L'ÉCOCENTRE

Madame Anne-Marie Beaudry, conseillère déclare qu'elle s'abstient de participer et de voter sur ce point.

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ENGAGER Vincent Maurice comme employé à l'écocentre
aux mêmes conditions que l'an dernier;

ADOPTÉE

07-03-19

**ADOPTION POLITIQUE DE PRÉVENTION DU
HARCÈLEMENT, DE L'INCIVILITÉ ET DE LA VIOLENCE AU
TRAVAIL**

ATTENDU QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un
environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

ATTENDU QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après « LNT »)
prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible
une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur
les conduites à caractère sexuel;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire s'engage à adopter
des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation
s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail,
ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire entend mettre en
place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou
de violence dans son milieu de travail;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Magloire ne tolère ni n'admet
quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu
de travail;

ATTENDU QU'IL appartient à chacun des membres de l'organisation
municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de
harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de
Saint-Magloire adopte la Politique de prévention du harcèlement,
de l'incivilité et de la violence au travail déposé au conseil municipal.

ADOPTÉE

08-03-19

ANNULATION RÉOLUTION STATION ESSENCE

CONSIDÉRANT QU'une résolution a été adoptée en janvier dernier; autorisant la municipalité de Saint-Magloire a donné un montant maximum de 42 000\$ pour une période de 6 mois pour assurer l'ouverture de la station-service à un OSBL;

CONSIDÉRANT QUE malgré tous les efforts, les diverses démarches et actions du comité formé afin d'essayer d'établir un projet de location à court terme de la station essence se sont avérés vains et sans succès ayant rencontré diverses problématiques causant un délai important et fatal dans la réalisation du projet dans sa forme initiale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ANNULER la résolution numéro 06-01-19 qui permettait à la Municipalité de Saint-Magloire de donner un montant maximum de 42 000\$ pour assurer l'ouverture de la station essence pour une période de 6 mois à un OSBL.

ADOPTÉE

09-03-19

APPUI PROJET STATION ESSENCE

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc vers la revitalisation de Saint-Magloire travaille présentement vers la formation d'une coopérative de solidarité pour l'élaboration du projet d'un poste d'essence à proximité avec surveillance par caméra et de service de proximité;

CONSIDÉRANT QUE le comité ad hoc vers la revitalisation de Saint-Magloire demande l'appui de la Municipalité pour la formation d'une coopérative de solidarité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'APPUYER le comité ad hoc vers la revitalisation de Saint-Magloire dans leurs démarches pour la formation d'une coopérative de solidarité pour l'élaboration du projet d'un poste d'essence à proximité avec surveillance par caméra et de service de proximité.

ADOPTÉE

10-03-19

VOIRIE
REMPLACEMENT EMPLOYÉ MUNICIPAL

CONSIDÉRANT que l'employé municipal Yves Lapointe sera en congé du 1^{er} avril au 1^{er} mai prochain pour un voyage humanitaire;

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu unanimement des conseillers présents;

D'ENGAGER Gilles Breton lors de l'absence de l'employé municipal principal (Yves Lapointe) du 1^{er} avril au 1^{er} mai 2019.

ADOPTÉE

11-03-19

ABAT-POUSSIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait parvenir une demande de soumission à Transport Adrien Roy & filles pour l'épandage d'abat-poussière dans les rangs de gravier au printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été analysée pour s'assurer de sa conformité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'OCTROYER le contrat d'épandage d'abat-poussière à Transport Adrien Roy & filles étant donné que sa soumission est conforme, pour un montant de 0,351 \$ le litre avant taxes. Ce prix comprend le matériel, le transport et l'épandage;

QUE le document ayant servi à faire l'invitation à soumissionner ainsi que la présente résolution soient considérés comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE

12-03-19

BALAYAGE DES RUES

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait parvenir une demande de soumission à Carrière Ste-Rose pour le balayage des rues au printemps 2019;

CONSIDÉRANT QUE la soumission a été analysée pour s'assurer de sa conformité;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'OCTROYER le contrat de balayage des rues à Carrière Ste-Rose étant donné que sa soumission est conforme, pour un montant de 130\$ l'heure plus taxes.

QUE le document ayant servi à faire l'invitation à soumissionner ainsi que la présente résolution soient considérés comme contrat entre les deux parties.

ADOPTÉE

13-03-18

APPEL D'OFFRES – CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Magloire doit effectuer un appel d'offres sur le site de SEAO (Système électronique Appel d'Offres) pour le déneigement des chemins municipaux ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

DE MANDATER la directrice générale d'effectuer l'appel d'offres sur le site de SEAO (Système électronique Appel d'Offres) pour le déneigement des chemins municipaux.

ADOPTÉE

14-03-19

VOLET ENTRETIEN DU RÉSEAU LOCAL (ERL)

CONSIDÉRANT QUE le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports accordait à la municipalité une aide financière de 157 750\$ dans le cadre du Programme Volet entretien du réseau local (ERL);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

DE REVISER la reddition de compte 2018 **ET D'ATTESTER** la véracité des frais encourus et du fait qu'ils l'ont été sur des routes locales de niveaux 1 & 2.

ADOPTÉE

15-03-19

NIVELAGE DES RANGS

Il est proposé par Steve Lapointe,
Et résolu à l'unanimité des conseillers suivants;

D'ACCEPTER l'offre de service de Donald Laliberté au coût de 130\$/h pour le nivelage des rangs en 2019.

ADOPTÉE

16-03-19

RÉSEAU D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT
INSPECTION RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ACCEPTER l'offre de service de CanExplore inc. pour l'inspection des deux réservoirs d'eau potable au coût de 4 775\$ taxes en sus.

ADOPTÉE

17-03-19

SERVICES DE SÉCURITÉ D'INCENDIE :
ADOPTION RAPPORT FINANCIER 2018 RÉGIE DES
INCENDIES DU SECTEUR EST DES ETCHEMINS

Il est proposé par Martine Rouillard,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ADOPTER le rapport financier de l'exercice terminé le 31 décembre 2018 tel que déposé au conseil municipal par Lemieux Nolet.

ADOPTÉE

AVIS DE MOTION Le conseiller Régis Prévost donne avis de motion relativement à l'adoption ultérieure du « Règlement # 333-19 sur la prévention des incendies».

Madame la mairesse présente le projet de règlement # 333-19 concernant la prévention des incendies. Toute personne peut en obtenir copie auprès du responsable de l'accès aux documents.

18-03-19

**ADOPTION PLAN DE MISE EN ŒUVRE SCHÉMA
COUVERTURE INCENDIE PRÉVU POUR L'ANNÉE 3 (2018)**

Il est proposé par Steve Lapointe
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

D'ADOPTER le rapport annuel du *Plan de mise en œuvre* (PMO) 2018 du schéma de sécurité incendie de la MRC des Etchemins (année 3);

ADOPTÉE

19-03-19

**REPRÉSENTANT SUR LE COMITÉ INTERMUNICIPAL DE LA
SÉCURITÉ CIVILE**

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE NOMMER Dany Robert, directrice générale et Anne-Marie Beaudry, conseillère comme représentante de la municipalité sur le comité intermunicipal de la sécurité civile.

ADOPTÉE

20-03-19

**COMITÉ & LOISIRS
JARDIN ENTRE CIEL & TERRE - BUDGET**

Il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la hausse de 1500\$ pour le budget du Jardin Entre Ciel & Terre. Cette somme sera affectée à la supervision du

Jardin.

ADOPTÉE

21-03-19

DEMANDE DE SALLE GRATUITE

Mme Martine Rouillard & M. Régis Prévost s'abstiennent de participer et de voter sur ce point.

Il est proposé par Anne-Marie Beaudry,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PRÊTER gratuitement la salle municipale au Comité du Festival le samedi 6 avril prochain pour une soirée de financement pour le Festival.

ADOPTÉE

22-03-19

SOUSSION PROJET LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE suite à une demande de soumission pour ajouter trois nouveaux modules à la piste d'hébertisme;

CONSIDÉRANT QUE nous avons reçu deux soumissions conformes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jonathan Goupil,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

D'ACCEPTER la soumission de Mathieu Loïselle au coût de 3 750\$ taxes en sus pour 3 modules d'hébertisme incluant la conception, réalisation des modules, hébergement, transports et frais de déplacement, bois de cèdre, débroussaillages des aires de jeux, cordes polypropylène blanche, serre-câble, outils, équipements, main d'œuvres, inspection des 10 modules existants.

ADOPTÉE

23-03-19

SEMAINE DE RELÂCHE

Il est proposé par Régis Prévost,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

DE PARTICIPER financièrement au montant de 450\$ (ajustable selon les subventions reçues) pour la programmation culturelle durant la semaine de relâche à Saint-Camille.

ADOPTÉE

CORRESPONDANCE

Une lettre de remerciement de l'Essentiel des Etchemins est lue au conseil pour notre contribution à la campagne de la cueillette de la Solidarité/Guignolée des médias 2018.

Une réponse affirmative de Sogetel est lue au conseil concernant notre demande d'autorisation pour aménager un petit chemin en gravier pour piéton pour rejoindre le petit parc en arrière de la bâtisse de Sogetel sur la rue de la Caisse.

VARIA :

PÉRIODE DE QUESTIONS

Mme la mairesse invite les personnes présentes à la période de questions.

24-03-19

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Liette St-Pierre,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents,

QUE la séance soit levée à 20h.

ADOPTÉE

RÉSOLUTIONS DU PROCÈS-VERBAL DU 4 MARS 2019

« Je, Marielle Lemieux, maire, ai approuvé toute et chacune des résolutions que le présent procès-verbal contient, conformément à l'article 142 (2) C.M. ».

Mme Marielle Lemieux
Mairesse

Mme Dany Robert
Directrice générale